

Rapport synthétique

Premières conséquences de la suppression du prix unique du livre

**Rapport de recherche
de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest**

11 juillet 2008

Auteurs : Beat Hulliger
Daniela Lussmann
Pieter Perrett
Mathias Binswanger

Donneur d'ouvrage : Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la politique économique
Croissance et politique de la concurrence

Renseignements : Sven Michal
sven.michal@seco.admin.ch

Premières conséquences de la suppression du prix unique du livre

Etude réalisée sur mandat du SECO à l'intention de la CER-N

FHNW

1 Avant-propos

En septembre 2007, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a chargé le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) de dresser un rapport sur les premières conséquences de la suppression du prix unique du livre. Le SECO a confié cette tâche à l'Institute for Competitiveness and Communication de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW). Le mandat a été exécuté avec le soutien d'un groupe d'accompagnement interne à l'administration. Le SECO, l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral de la culture (OFC), ainsi que la Surveillance des prix et le Secrétariat de la Commission de la concurrence, ont collaboré à toutes les étapes du projet.

Le présent rapport à l'intention de la CER-N est la synthèse des principaux résultats et recommandations. Cette synthèse sera suivie d'un rapport technique détaillé, qui paraîtra au début de 2009.

L'étude a pu bénéficier du soutien de l'Association suisse des libraires et éditeurs (Schweizer Buchhändler- und Verleger-Verband, SBVV) et de l'Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires (ASDEL). Les deux associations professionnelles ont reçu une copie de la synthèse de l'étude, afin qu'elles puissent formuler une prise de position sur les résultats obtenus.

Nous tenons à remercier en particulier Dani Landolf et Marianne Sax, respectivement directeur et présidente de la SBVV, pour l'aide qu'ils ont apportée lors de l'élaboration de l'étude. Nos remerciements vont également à Jacques Scherrer, secrétaire général de l'ASDEL, et à Jean-Danier Kleisl, de l'OFS, qui nous ont fourni les informations supplémentaires dont nous avons besoin.

Que les nombreux libraires qui ont participé à l'enquête soient également remerciés.

2 Table des matières

Rapport	II
Premières conséquences de la suppression du prix unique du livre	II
1 Avant-propos	3
2 Table des matières	4
3 Résumé et recommandations	5
4 Définition et objectif du mandat de recherche	6
5 Etat des lieux	7
5.1 Structure du commerce de détail des livres en Suisse	7
5.1.1 Marché francophone	7
5.1.2 Marché italophone	7
5.1.3 Marché germanophone	7
5.2 Comparaison internationale	8
5.3 Indice du prix du livre de l'OFS	9
6 Conception et élaboration de la méthodologie	9
6.1 Mesure de l'évolution du prix du livre	9
6.2 Ventilation des titres par librairie	11
6.3 Enquête sur les prix	12
6.3.1 Enquête principale menée par voie électronique et postale	12
6.3.2 Assurance qualité	12
6.3.3 Taux de réponse	13
6.4 Estimation des prix des biens	13
7 Résultats	14
7.1 Evolution des prix catalogue entre mars 2007 et mars 2008	14
7.1.1 Evolution des prix catalogue des livres en langue allemande	14
7.1.2 Evolution des prix des listes de livres en langue française	15
7.2 Comparaison des prix de vente de mars 2008 avec les prix catalogue de mars 2008	15
7.2.1 Prix de vente et prix catalogue en Suisse alémanique	16
7.2.2 Prix de vente et prix catalogue en Suisse romande	16
7.3 Comparaison avec l'évolution de l'indice du prix du livre de l'OFS	17
7.3.1 Fluctuations des taux de change et table de conversion	18
7.4 Fourchette des prix en mars 2008	19
7.4.1 Fourchette des prix de vente des livres en langue allemande	19
7.4.2 Fourchette des prix de vente des livres en langue française	20
7.5 Comparaison des prix de vente sur l'internet avec les prix catalogue	21
7.6 Interprétation	21
8 Bibliographie	23

3 Résumé et recommandations

La présente étude examine si les prix ont déjà subi des variations notables au cours des dix mois qui ont suivi la suppression du prix unique du livre. Nous nous sommes intéressés, d'une part, aux modifications globales des prix des livres pendant cette période et, d'autre part, aux écarts de prix (fourchette des prix), aussi bien entre les offreurs qu'entre les différents canaux de vente, qui résultent de la libéralisation du marché du livre.

L'enquête de la FHNW est un instantané qui compare deux jours de référence, à savoir le 1^{er} mars 2007 et le 1^{er} mars 2008. Les résultats de l'étude montrent que, pour l'heure, la suppression du prix unique du livre n'a donné lieu à aucune variation significative des prix des livres sur le plan statistique. Cependant, selon les expériences faites dans d'autres pays passés au régime de prix libres, il est encore trop tôt pour être en mesure d'évaluer de façon fiable les conséquences de la suppression du prix unique du livre. Il est en outre difficile d'isoler les divers facteurs qui déterminent les prix des livres, comme les cours de change, le comportement des consommateurs, les variations saisonnières, l'émergence de nouveaux canaux de vente (l'internet) et l'arrivée de nouveaux libraires sur le marché. Par ailleurs, les libraires commencent à peine à instaurer progressivement une politique de prix libéralisés ; au cours des premiers mois, seuls quelques titres ont subi une baisse ou une hausse de prix, semble-t-il à titre expérimental. Il convient également de relever que la base de données servant à l'estimation de l'évolution du prix du livre est en cours d'élaboration et que les changements structurels liés à la déréglementation n'en sont qu'à leurs débuts.

Sur la base des résultats de l'étude, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Il convient de poursuivre l'observation du marché. Les conséquences de la suppression du prix unique du livre devraient être plus visibles dans trois ans environ.
2. D'ici là, il serait bon d'améliorer la base de données servant à l'observation. Sur le plan administratif, en particulier, il faudrait récolter les données relatives aux distributeurs suisses plus souvent et de façon plus ciblée qu'à l'heure actuelle, ce qui permettrait de mieux figurer les canaux de vente et d'obtenir une évaluation plus précise des parts de marché.
3. Il s'agirait par ailleurs d'analyser et de prendre en considération aussi bien les discussions sur les différents moyens de réglementer le prix sur le marché du livre que les expériences faites à l'étranger.

4 Définition et objectif du mandat de recherche

Lors de sa séance du 4 septembre 2007, la CER-N a chargé le SECO de rédiger un rapport sur les premières conséquences de la suppression du prix unique du livre.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a alors confié un mandat de recherche à la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW), afin d'évaluer les premières conséquences de la suppression du prix unique du livre pour les consommateurs. L'évolution des prix prend en compte la situation existant juste avant la suppression du prix unique du livre. Le mandat de recherche a conduit à l'élaboration d'une nouvelle méthode de mesure de l'évolution des prix permettant d'effectuer des analyses plus fines que l'actuel indice du prix du livre défini par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Lors de l'élaboration de la méthodologie, nous avons tenu compte des deux aspects suivants :

1. la perspective des consommateurs (prix de vente dans les magasins ; vente par correspondance, en particulier par le biais du commerce électronique ; fourchette des prix) ;
2. les comparaisons de l'évolution des prix depuis la suppression du prix unique du livre non seulement entre la Suisse alémanique et la Suisse romande (facteurs spécifiques à la Suisse), mais encore entre la Suisse alémanique et l'Allemagne et entre la Suisse romande et la France (facteurs spécifiques à la langue).

Les données relatives à la Suisse (mars 2008) ont été récoltées au moyen d'une enquête en ligne, complétée par un questionnaire papier ; elles ont ensuite été évaluées et interprétées. L'assurance qualité de l'enquête repose sur les relevés effectués ensuite en magasin.

5 Etat des lieux

Le système de détermination des prix des livres en vigueur depuis des décennies en Suisse alémanique (*Sammelrevers*) a été définitivement supprimé le 2 mai 2007. Depuis cette date, les libraires sont libres de décider du prix de vente des livres.

5.1 Structure du commerce de détail des livres en Suisse

En Suisse, le marché du livre n'est pas homogène (Neiger et Trappel, 2002). Les trois régions linguistiques n'ont pas de marché du livre autonome, mais représentent au contraire un segment du marché du pays voisin de même langue. Ensemble, les trois marchés suisses du livre génèrent un chiffre d'affaires de près d'un milliard de francs (Neiger et Trappel, 2002) ; la Suisse alémanique y contribue pour trois quarts, la Suisse romande pour près d'un quart et la Suisse italienne pour 3 %.

Chacun des trois marchés possède un mode de fixation des prix qui lui est propre.

5.1.1 Marché francophone

La Suisse romande n'a pas de prix imposé du livre. Du fait de sa forte intégration verticale et du faible nombre d'éditeurs d'expression française, le marché francophone est, du point de vue de la concurrence, très différent du marché germanophone. Dans les pays germanophones, les maisons d'édition sont bien plus nombreuses et l'intégration verticale, beaucoup plus faible.

Les éditeurs romands continuent à donner des recommandations sur les prix de vente au public des livres en français. Officiellement, les livres édités en France n'ont pas de prix fixe en Suisse, bien que, depuis la réintroduction du prix réglementé du livre en 1981, les maisons d'édition françaises soient autorisées à imposer le prix des nouvelles parutions pour une durée de deux ans.

5.1.2 Marché italophone

En Suisse italienne, il n'existe pas non plus de prix imposé du livre. Les libraires de Suisse italienne ont peu de marge de manœuvre quant à la détermination des prix, étant donné que les éditeurs italiens impriment le prix de vente recommandé (en euros) sur les livres. Le marché italophone n'a pas été examiné dans le cadre de la présente étude.

5.1.3 Marché germanophone

En Allemagne, la pratique du prix fixe du livre, qui remonte à plus d'un siècle, repose sur une base légale depuis 2002. Avant la suppression du prix unique du livre, les livres étaient plus chers en Suisse que dans les pays voisins (de langue allemande). En effet, les prix fixés en Allemagne en vertu de la loi sur le prix réglementé du livre n'étaient, en règle générale, pas convertis en fonction du taux de change, mais à un taux plus élevé, de sorte que les prix des livres proposés à la vente en Suisse dépassaient de 15 à 20 % en moyenne le prix en euros pratiqué en Allemagne (Rusch, 2003). Comme cet écart correspondait plus ou moins à la différence de pouvoir d'achat des deux monnaies, les livres étaient, du point de vue du consommateur indigène – en fonction de son niveau de salaire –, à peu près aussi chers dans les deux pays.

Le Surveillant des prix est intervenu pour limiter la majoration des livres importés en Suisse par rapport au prix en euros. A l'automne 2005, les professionnels suisses du livre et le Surveillant des prix ont conclu un accord visant à réduire cette majoration en deux étapes. Comme nous l'avons mentionné, le régime de prix fixes n'a plus cours en Suisse depuis le 2 mai 2007. Il reste à

savoir si les prix de vente recommandés, qui restent en vigueur, exerceront une grande influence sur la détermination des prix effectifs.

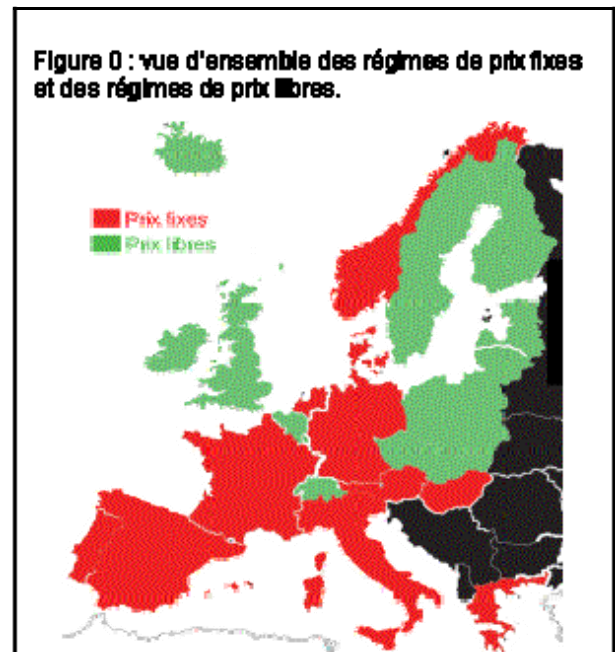
5.2 Comparaison internationale

Le régime de prix fixes, en vigueur dans 15 des 20 pays de l'UE examinés dans le cadre de la comparaison internationale, repose le plus souvent sur une base légale (Stockmann, 2004 ; voir figure 1). En dehors de l'Europe, il est intéressant d'inclure les Etats-Unis parmi les pays comparés ayant un régime de prix libres.

Bien qu'il n'ait jamais existé de réglementation du prix du livre aux Etats-Unis, les libraires ont pratiqué les prix indicatifs recommandés par les éditeurs jusqu'en 1974. A partir de cette date, les détaillants de livres ont commencé d'accorder des remises à grande échelle, ce qui a entraîné l'abandon de facto de la politique des prix indicatifs (Rürup, 1997).

La Suède, la France, l'Irlande et la Grande-Bretagne sont les seuls pays d'Europe à être passés d'un régime de prix fixes à un régime de prix libres. En Grande-Bretagne, l'abrogation du *Net Book Agreement*, en 1997 (Davies et al., 2004), faisait redouter des répercussions sur les prix et une dégradation de la situation des libraires indépendants. Or, dans les années qui ont suivi, ces craintes se sont révélées soit infondées, soit exagérées¹. Fishwick (2005) souligne que les variations de prix observées après une année ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'évolution à long terme du prix du livre. Il convient dès lors d'interpréter avec prudence les différences de prix observées en Suisse une année après la libéralisation.

D'une manière générale, la situation sur le marché suisse du livre est difficilement comparable à celle des pays où le prix des livres est désormais libre (Suède, Irlande, Grande-Bretagne et France). Appelmann et Canoy (2002), qui ont traité cette question, comptent les différences culturelles, la densité démographique et l'utilisation de l'internet parmi les principaux paramètres qui façonnent le marché du livre.



Il faut par ailleurs tenir compte du fait que la TVA perçue sur les livres varie considérablement d'un pays à l'autre (de 0 à 25 %). Dans certains pays, les livres sont taxés moins lourdement que d'autres biens (taux d'imposition plus faible, voire exonération totale), alors qu'ailleurs les taxes sont les mêmes pour les livres que pour les autres biens. La Suède, par exemple, a aboli le régime de prix fixes en 1970 ; en 2002, la TVA prélevée sur les livres est passée de 25 % (taux normal en Suède) à 6 %.

¹ « We can conclude that many of the feared side effects on independent bookstores, and title production have been either ill founded or have been smaller in magnitude than expected. »

5.3 Indice du prix du livre de l'OFS

Chaque trimestre, l'OFS calcule un indice relatif aux livres et aux brochures, qui représente une part de l'indice suisse des prix à la consommation. Il utilise pour ce faire les données trimestrielles que lui fournissent le Schweizer Buchzentrum (SBZ) et l'Office du livre de Fribourg (OLF) et mène une enquête auprès de grandes librairies. Les données concernant les ventes de livres se rapportent au mois précédant la date de référence de l'indice ; celles sur les prix, à la date de référence (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre).

Comme la présente étude de la FHNW ne donne qu'un aperçu de la situation à un moment donné, elle ne montre pas les fortes variations saisonnières du marché du livre que fait apparaître l'indice du prix du livre de l'OFS (voir figure 2). Le caractère saisonnier de l'indice, qui est lié à la méthode utilisée, ne reflète pas le fait qu'un même livre est vendu plus cher au 4^e trimestre (ventes de Noël).

L'indice du prix du livre de l'OFS satisfait aux besoins de l'indice suisse des prix à la consommation dans un petit segment de marché. S'il est utilisé comme indice autonome, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte les caractéristiques des différentes catégories de titres. Il établit certes une distinction entre les livres reliés et les livres brochés, mais il ne distingue pas par ex. entre les ouvrages spécialisés grand public et les œuvres littéraires.

6 Conception et élaboration de la méthodologie

6.1 Mesure de l'évolution du prix du livre

Le mandat confié à la FHNW consistait à mesurer l'évolution du prix du livre entre mars 2007 et mars 2008, c'est-à-dire durant la période qui débute deux mois avant la suppression du prix unique (mai 2007) et qui prend fin dix mois plus tard. Le choix de ces dates de référence a été convenu afin que le dernier point de calcul de l'indice du prix du livre de l'OFS précédant la suppression du prix unique puisse servir de base pour mesurer l'évolution.

Toute mesure de l'évolution des prix entend séparer l'évolution pure des prix d'autres changements propres à la vente. Pour ce faire, il fallait comparer le prix du même bien à deux dates différentes. Contrairement à la méthode de l'OFS, le prix d'un bien se compose, dans notre étude, des prix d'un grand nombre de transactions (achats). Ce prix du titre d'un éditeur et d'un auteur dans une édition donnée peut être différent en fonction du canal de vente. Le prix est donc considéré comme une grandeur statistique.

Il est normalement impossible d'observer toutes les transactions d'un bien. S'il est déjà difficile de comparer des transactions à la même date, les comparer à des dates différentes relève de l'impossible, notamment s'il s'agit de biens fortement apparentés à des prestations ou d'articles en vogue. De nombreux livres font l'objet d'un débat culturel ; la date de l'achat est donc souvent décisive pour la valeur attribuée à un livre et pour l'incidence de celle-ci sur son prix. Par exemple, un titre dans la même édition ne représente pas le même bien avant et après le moment où intervient la nomination de son auteur au prix Nobel.

Phénomène moins spectaculaire mais significatif, bon nombre de nouvelles parutions n'ont plus la même valeur six mois après leur lancement sur le marché. La valeur d'un titre évolue donc en permanence. Le marché du livre est exposé à des mutations constantes et rapides. De nombreuses maisons d'édition établissent chaque semestre un nouvel assortiment. Généralement, les titres qui ne trouvent pas leur public ne restent que quelques mois sur le marché. De toute évidence, on ne peut donc, de manière générale, comparer un titre d'une

édition donnée sur la durée, pas plus qu'on ne peut directement utiliser un titre particulier pour établir un indice du prix du livre.

C'est la raison pour laquelle, il faut définir à un niveau d'agrégation plus élevé les « biens » comme des unités d'observation (élémentaires) dont l'évolution du prix doit être constatée. Dans la présente étude, un bien est défini comme un panier de marchandises composé de divers titres d'une classe et d'un type déterminés (v. tableau 1). Par exemple, le panier comprenant des œuvres littéraires en livres de poche constitue le bien « œuvres littéraires poche ». La composition de ce panier varie naturellement au cours de la période d'observation, c'est à-dire que le "bien" de mars 2008 n'est plus composé du même assortiment de titres que celui de mars 2007 et qu'il ressort donc d'une autre variété du même bien.

Pour le classement des titres en catégories de livres, plus précisément de « biens », il existe différentes règles, les unes purement statistiques, les autres davantage imposées par le résultat recherché. Conformément au mandat, il a fallu clarifier si la littérature pour l'enfance et la jeunesse, par exemple, évoluait différemment des livres d'art ou des ouvrages spécialisés après la suppression du prix unique. Sur le plan statistique, il vaut mieux éviter de définir des biens en choisissant des titres dont les prix varient de manière très différente. Mais il faut aussi tenir compte, en particulier, des possibilités pratiques de la catégorisation des livres. Le monde du livre dans les espaces francophone et germanophone comporte plus d'un million de titres chacun. Pour mesurer l'évolution du prix du livre, nous avons établi un classement par catégories qui découle, pour les titres en allemand, de la nomenclature des groupes de marchandises du répertoire professionnel des livres disponibles en langue allemande (*Verzeichnis der Lieferbaren Bücher, VLB*) et, pour les titres en français, de celle de la base de données Electre de l'organisation française des professionnels du livre.

Ces catégories sont les suivantes :

Tableau 1: classes et types

Classe	Dénomination	Dénomination courte	Type	Dénomination
1	œuvres littéraires	œuvres littéraires	1	couverture rigide ou souple (CRS)
2	livres pour l'enfance et la jeunesse	livres jeunesse	2	livre de poche (LP)
3	livres et guides touristiques, ouvrages pratiques	ouvrages spécialisés (grand public)		
4	sciences humaines et sociales, droit, économie, art	ouvrages spécialisés (public restreint) ²		
5	mathématiques, sciences naturelles			
6	divers			

L'édition reliée de « Harry Potter et l'Ordre du Phénix » de J.K. Rowling, datant de 2003, serait par exemple rangée dans la classe 2 (livre pour l'enfance et la jeunesse), sous le type 1 (couverture rigide ou souple), c'est-à-dire dans le bien 21. C'est pratiquement la même répartition

² En raison du manque de données constaté lors du plan d'échantillonnage, il a fallu créer six classes en tout, la classe 6 comprenant les titres qui n'ont pas pu être rangés dans une catégorie. Les classes 4 et 5 regroupent les « ouvrages spécialisés ».

qui a été utilisée pour le marché français du livre. Toutefois, le classement par catégories opéré par Electre diffère sur certains points de celui du VLB.

Chaque bien contient plusieurs milliers de titres. Il est très difficile, voire impossible, de saisir, pour chaque titre, toutes les transactions à une date donnée en vue de déterminer le prix moyen du bien sur la base de l'ensemble des transactions. Il s'impose donc de procéder à une sélection tant sur le plan des titres que sur celui des transactions, laquelle consiste à prélever un premier échantillon dans l'univers de base des titres constituant un bien et un second échantillon des transactions effectivement observées dans les transactions des titres choisis, c'est-à-dire un échantillon des ventes et un échantillon des libraires. Appelés « représentants de prix », les titres sélectionnés pour composer un bien ont la fonction de représenter les autres titres qui n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'indice.

Le prix de vente des biens a été évalué le 1^{er} mars 2008 à l'aide d'une enquête effectuée auprès des libraires sur une série de titres qu'ils ont vendus durant la période couverte par l'étude. La sélection de titres pour l'enquête a été établie à partir d'une liste d'ouvrages qui reflète bien, de manière générale, l'univers de base, communément appelé « le cadre d'échantillonnage ». Le VLB, le répertoire le plus complet des titres en langue allemande, recense près de 1,2 million d'ouvrages. Toutefois, la probabilité qu'un titre pris au hasard dans le VLB soit vendu dans une majorité des points de vente choisis durant notre période d'observation aurait été très faible. On trouve le meilleur cadre d'échantillonnage dans les livraisons de données du SBZ et de l'OLF, où ne figurent que des titres ayant été vendus au moins quinze (voire dix) fois par mois. La probabilité de pouvoir observer des titres écoulés à raison d'une dizaine d'exemplaires par mois dans le cadre d'un échantillon de libraires reste très faible. Pour pouvoir observer suffisamment de transactions, il s'agit donc de prendre plus souvent en compte les titres de grande vente. Le fait de privilégier des titres qui marchent bien se compense en opérant des pondérations plus basses de ces observations lors du calcul des prix du bien, ce qui permet d'éviter toute distorsion.

L'enquête n'a pas pris en compte le matériel didactique destiné aux écoles, car il représente un marché à lui seul. Les livraisons aux bibliothèques, qui sont également soumises à des mécanismes propres en matière de prix, ont été dans la mesure du possible exclues de l'enquête.

Le plan d'échantillonnage élaboré pour la liste de titres a été conçu de manière que les biens définis à partir des classes et types puissent encore être répartis en strates en fonction de leur écoulement. Mis à part quelques petits ajustements et arrondis, cette répartition de l'échantillon en strates a eu lieu en novembre 2007 en proportion des ventes. Ainsi, en novembre 2007, chaque transaction devait présenter la même probabilité dans l'échantillon de titres. Le remplacement des ventes de novembre par les ventes enregistrées dans l'enquête, effectué à titre de pondération lors de l'extrapolation, permet d'assurer la représentativité des résultats pour les transactions effectuées de janvier à mars, mais le résultat est valable uniquement pour l'univers de base partiel que formaient les titres vendus en novembre 2007.

6.2 Ventilation des titres par librairie

L'ensemble des listes de titres ont été réparties entre les différentes librairies sur la base des critères chiffrés suivants :

1. Il fallait interroger chaque librairie au sujet de 30 titres au maximum³.
2. Il fallait interroger au minimum 50 librairies pour un titre⁴.

Les quelque 300 librairies de Suisse alémanique à interroger ont permis de créer six listes partielles (300 : 50 = 6 listes), comportant 24 titres chacune (au lieu du maximum fixé à 30), ce qui donne 144 titres en langue allemande, chiffre sur lequel le relevé a été effectué.

Les quelque 120 librairies que compte la Suisse romande auraient permis de dresser 2,4 listes partielles. Pour éviter un chiffre fractionnaire, le nombre des librairies à interroger sur un titre donné a été réduit à 40, ce qui a permis de créer trois listes partielles. Et, afin que toutes les listes partielles puissent être constituées du même nombre de titres prévu que pour celles des libraires alémaniques, à savoir 24 titres, la liste globale a été réduite à 72 titres.

6.3 Enquête sur les prix

Le questionnaire établi en vue du relevé des prix contenait des questions concernant l'entreprise et une liste partielle de 24 titres (voir ch. 6.2), au sujet desquels on demandait le prix de vente actuel et le nombre d'exemplaires vendus entre le 1^{er} janvier 2008 et la date de l'enquête. Les grandes librairies ont reçu la liste complète des titres sélectionnés, soit 144 pour la Suisse alémanique et 72 la Suisse romande.

6.3.1 Enquête principale menée par voie électronique et postale

L'enquête a été menée au moyen de plusieurs méthodes, mais une grande partie des libraires ont pu être interrogés par voie électronique. Lorsque les adresses électroniques des librairies invitées à participer manquaient ou que les courriels ne parvenaient pas à destination, les entreprises ont reçu un questionnaire papier par voie postale. En Suisse alémanique et en Suisse romande, respectivement 423 et 122 librairies ont été invitées à participer. Les questionnaires ont été envoyés sous forme papier à 157 librairies, 55 alémaniques et 102 romandes.

Durant l'enquête, qui s'est déroulée entre le 6 mars et le 2 avril 2008, les librairies ont reçu à deux reprises, à titre de rappel, un courriel les invitant à participer.

Les grandes librairies ont eu la possibilité de saisir leurs données directement dans un fichier Excel qui leur a été fourni. Avant et pendant la période d'enquête, leurs *key account managers* ont été contactés personnellement par téléphone ou par courriel, ou encore par voie postale, et invités à participer.

6.3.2 Assurance qualité

Au terme de l'enquête principale, un contrôle qualité a été mené auprès de librairies sélectionnées au moyen d'un échantillon aléatoire afin de vérifier les données réunies par voie électronique et postale et d'obtenir des informations supplémentaires. Annoncé par courrier postal, ce contrôle a été effectué directement dans les librairies par neuf étudiants de la FHNW ayant suivi une formation à cet effet. Cette équipe de projet a été chargée de relever les prix des ouvrages et le nombre d'exemplaires vendus entre janvier 2008 et la date de l'enquête, sur la

³ Ce plafond est exigé par le fait qu'au-delà de 30 titres, on observe une nette diminution de la propension à répondre aux questions. Les grandes librairies peuvent outrepasser cette limite.

⁴ Ce seuil est exigé par le fait que le taux de réponse se situe entre 10 % et 50 %. On part néanmoins du principe qu'il y a entre cinq et 25 annonces de prix par titre.

base des listes de titres utilisées pour l'enquête menée par voie électronique et postale. Elle a rendu visite à 67 librairies, à savoir 28 en Suisse romande et 39 en Suisse alémanique.

Un second contrôle qualité a été mené, qui a consisté à relever les prix pratiqués en librairie et sur l'internet par les entreprises pratiquant du commerce électronique.

6.3.3 Taux de réponse

L'enquête menée par voie électronique et postale a obtenu un taux de réponse de 42 % en Suisse alémanique et de 27 % en Suisse romande. Ce taux comprend les entreprises qui ont répondu au moins à une question du questionnaire, mais ne concerne pas forcément des réponses exploitables au sujet de la question des prix et des quantités. Si le taux de réponse des libraires suisses alémaniques (42 %) est un taux relativement bon pour des petites entreprises, celui de la librairie romande est plutôt moyen.

Lorsque les réponses des différents relevés ont été réunies et que celles susceptibles d'être exploitées – c'est-à-dire celles comprenant au moins une indication sur le prix ou la quantité – liées aux listes de titres ont été examinées, le taux de réponse est tombé à 32 % pour la Suisse alémanique et à 21 % pour la Suisse romande.

En dépit d'une participation plutôt modeste, on peut dire que les entreprises dont la librairie constitue le principal secteur d'activité ont été bien couvertes. Seule exception à signaler, le silence d'une grande entreprise de commerce en ligne.

L'opération a permis de réunir en tout plus de 2000 indications de prix qui vont être soumises à un traitement statistique complémentaire dans le cadre de l'exploitation plus approfondie de l'enquête.

6.4 Estimation des prix des biens

L'objectif était de faire entrer chaque transaction, correspondant à l'achat d'un titre, dans le prix moyen de ce titre. Il a été réalisé en procédant à une pondération des prix observés avec les ventes dans la période d'enquête et à une pondération qui tient compte du choix des libraires.

S'agissant de l'indice qui détermine l'évolution du prix du livre, la question était de définir les critères régissant le choix des titres. La dimension temporelle de l'enquête a une portée décisive à cet égard. L'enquête devait recenser les prix en vigueur au jour de référence du 1^{er} mars 2008. Dès lors, on ne pouvait pas la prolonger au-delà de quelques jours suivant cette date au risque de ne plus pouvoir invoquer le 1^{er} mars 2008 comme date de référence. Comme il était nécessaire de prévoir un délai d'au moins deux semaines pour organiser le relevé, les données du SBZ et de l'OLF livrées en décembre 2007 formaient le cadre d'échantillonnage le plus actuel pour les titres. La FHNW n'a reçu qu'à mi-avril les données relatives à février 2008. Par conséquent, le caractère saisonnier de la composition de la liste de titres à la valeur de décembre, comme le fait l'OFS (voir ch. 5.3), aurait été, de toute évidence, perceptible. C'est un aspect qui a été accepté, car l'utilisation d'un cadre d'échantillonnage plus ancien, de septembre 2007 par exemple, aurait eu des inconvénients au moins aussi importants en raison du renouvellement rapide de l'assortiment.

Pour permettre une comparaison basée sur la même méthodologie, les prix ont d'abord été mis globalement en regard à deux dates dans le cadre d'échantillonnage (mars 2007 et mars 2008), puis les prix de vente relevés ont été comparés avec les prix catalogue.

7 Résultats

7.1 Evolution des prix catalogue entre mars 2007 et mars 2008

Les prix catalogue ont été comparés avec environ 10 000 titres provenant de Suisse alémanique et 7000 titres de Suisse romande, sur la base des données de l'OFS de mars 2007 et de mars 2008.

7.1.1 Evolution des prix catalogue des livres en langue allemande

La comparaison des prix catalogue des livres en langue allemande repose sur la livraison trimestrielle du SBZ et comprend tous les ouvrages dont la vente mensuelle s'élevait au minimum à quinze exemplaires. Le tableau 2 présente, d'une part, l'évolution des prix catalogue moyens de toute la livraison de données de mars 2008 par rapport à ceux de toute la livraison de mars 2007 (« En tout »), et, d'autre part, l'évolution moyenne des prix des titres qui figuraient à la fois dans la livraison de mars 2008 et celle de mars 2007 (« Titres communs »).

Tableau 2 : évolution des prix catalogue de mars 2007 à mars 2008

	Evolution en Suisse alémanique	Evolution en Suisse romande
En tout	+6,8 %	+7,8 %
Titres communs	+2,4 %	+3,0 %

Les changements dans le tableau 2 sont les quotients de la moyenne géométrique de mars 2008 divisés par la moyenne géométrique de mars 2007. Les prix ont été pondérés aux deux dates par les quantités écoulées⁵.

Si l'on prend en compte la totalité des livres, on constate que les prix catalogue moyens ont augmenté de 6,8 % entre mars 2007 et mars 2008. Mais cette augmentation n'était que de 2,4 % pour les titres qui figuraient dans les deux livraisons de données. Ce sont surtout les prix des nouvelles parutions qui ont augmenté dans de plus fortes proportions. Le tableau 3 présente également l'ampleur du changement intervenu dans l'assortiment.

Tableau 3 : changement de l'assortiment des titres en langue allemande entre mars 2007 et mars 2008

	Chiffres de 2007 (en %)	Chiffres de 2008 (en %)
Uniquement 2007	57,5	
2007 et 2008	42,5	38,6
Uniquement 2008		61,4
Total	100	100

⁵ Contrairement à la méthode de l'OFS, une standardisation en fonction du nombre de pages n'a pas non plus été effectuée.

Seuls 42,5 % et 38,6 % de tous les livres recensés respectivement en 2007 et 2008 figuraient dans les deux livraisons de données. En l'espace d'une année, les ouvrages générant un chiffre d'affaires minimal sont déjà soumis à une forte variation. Le nombre des titres s'est également étoffé entre 2007 et 2008.

7.1.2 Evolution des prix catalogue des livres en langue française

La comparaison des prix catalogue des livres en langue française se fonde sur la livraison trimestrielle de l'OLF et comprend tous les ouvrages dont la vente mensuelle s'élevait au minimum à dix exemplaires. Le tableau 2 illustre l'évolution des prix catalogue moyens de toute la livraison de données de mars 2008 par rapport à ceux de toute la livraison de mars 2007 (« En tout »). Il montre en outre l'évolution moyenne des prix des ouvrages qui figuraient à la fois dans la livraison de mars 2008 et dans celle de mars 2007 (« Titres communs »).

Les prix catalogue moyens des livres en langue française ont augmenté de 7,8 % entre mars 2007 et mars 2008 (« En tout »). Les titres qui figuraient à la fois dans la livraison de mars 2007 et de mars 2008 ont connu, quant à eux, une augmentation de 3,0 %.

Le tableau 4 montre l'ampleur du renouvellement de l'assortiment.

Tableau 4 : renouvellement de l'assortiment des titres en langue française entre mars 2007 et mars 2008

	Chiffres de 2007 (en %)	Chiffres de 2008 (en %)
Uniquement 2008	41,3	
2007 et 2008	58,7	28,2
Uniquement 2008		71,8
Total	100	100

A l'instar des ouvrages en langue allemande, seuls 28,6 % des livres en langue française vendus suffisamment souvent en 2008 figuraient dans la livraison de 2007. Le renouvellement de l'assortiment est, là aussi, non seulement marqué mais également associé à un élargissement important des titres⁶.

7.2 Comparaison des prix de vente de mars 2008 avec les prix catalogue de mars 2008

La question essentielle liée à la politique du prix imposé est de savoir si les prix exigés sur le marché (prix de vente) se distinguent effectivement des prix catalogue. C'est là que les données relatives aux prix et aux quantités collectées dans le cadre de l'enquête sont intéressantes. Pour établir ces calculs, il a toutefois fallu faire quelques hypothèses, en particulier sur les parts de marché des offreurs, certes peu nombreux mais importants, qui n'ont livré aucune information sur les livres vendus.

⁶ 41,3 % des titres de mars 2007 sont sortis de l'assortiment et 71,8 % de nouveaux titres sont venus s'ajouter en 2008.

7.2.1 Prix de vente et prix catalogue en Suisse alémanique

Le tableau 5 montre qu'une réduction de 1,4 % des prix de vente par rapport aux prix catalogue est peut-être intervenue, mais qu'elle n'est pas révélatrice compte tenu de l'incertitude qui est beaucoup plus grande : pour cette modification, l'intervalle de confiance de 95 % s'étend de -7,6 % à +4,8 %. Cependant, on peut sans hésiter exclure une baisse ou hausse excessive des prix de vente par rapport aux prix catalogue qui serait provoquée par la suppression du prix unique du livre. Cette affirmation d'ordre général ne perd rien de sa valeur même si les hypothèses sur les parts de marché sont légèrement différentes.

Tableau 5 : prix de vente et prix catalogue en Suisse alémanique

Bien	Dénomination courte	Type	Prix de vente 2008	Prix catalogue 2008	Variation (indice)	Ecart type ⁷ (variation)
11.00	œuvres littéraires	CRS	31,05	31,86	0,97	0,07
12.00		LP	15,52	15,47	1,00	0,05
21.00	livres jeunesse	CRS	18,79	19,09	0,98	0,08
22.00		LP	16,88	16,26	1,04	0,03
31.00	ouvrages spécialisés (grand public)	CRS	27,10	27,59	0,98	0,07
32.00		LP	22,29	24,38	0,91	0,14
41.00	ouvrages spécialisés (public restreint)	CRS	38,34	38,60	0,99	0,07
42.00		LP	14,91	14,23	1,05	0,13
Total					0,986	0,031

7.2.2 Prix de vente et prix catalogue en Suisse romande

Tableau 6 : prix de vente et prix catalogue en Suisse romande

Bien	Dénomination courte	Type	Prix de vente 2008	Prix catalogue 2008	Variation (indice)	Ecart type (variation)
11.00	œuvres littéraires	CRS	21,03	21,35	0,98	0,11
12.00		LP	13,26	13,04	1,02	0,08
21.00	livres jeunesse	CRS	12,99	12,92	1,01	0,07
22.00		LP	12,84	12,72	1,01	0,13
31.00	ouvrages spécialisés (grand public)	CRS	28,00	28,01	1,00	0,27
32.00		LP	28,20	28,20	1,00	*
41.00	ouvrages spécialisés (public restreint)	CRS	19,56	19,48	1,00	0,26
42.00		LP	23,93	24,06	0,99	0,41
Total					1,001	0,088

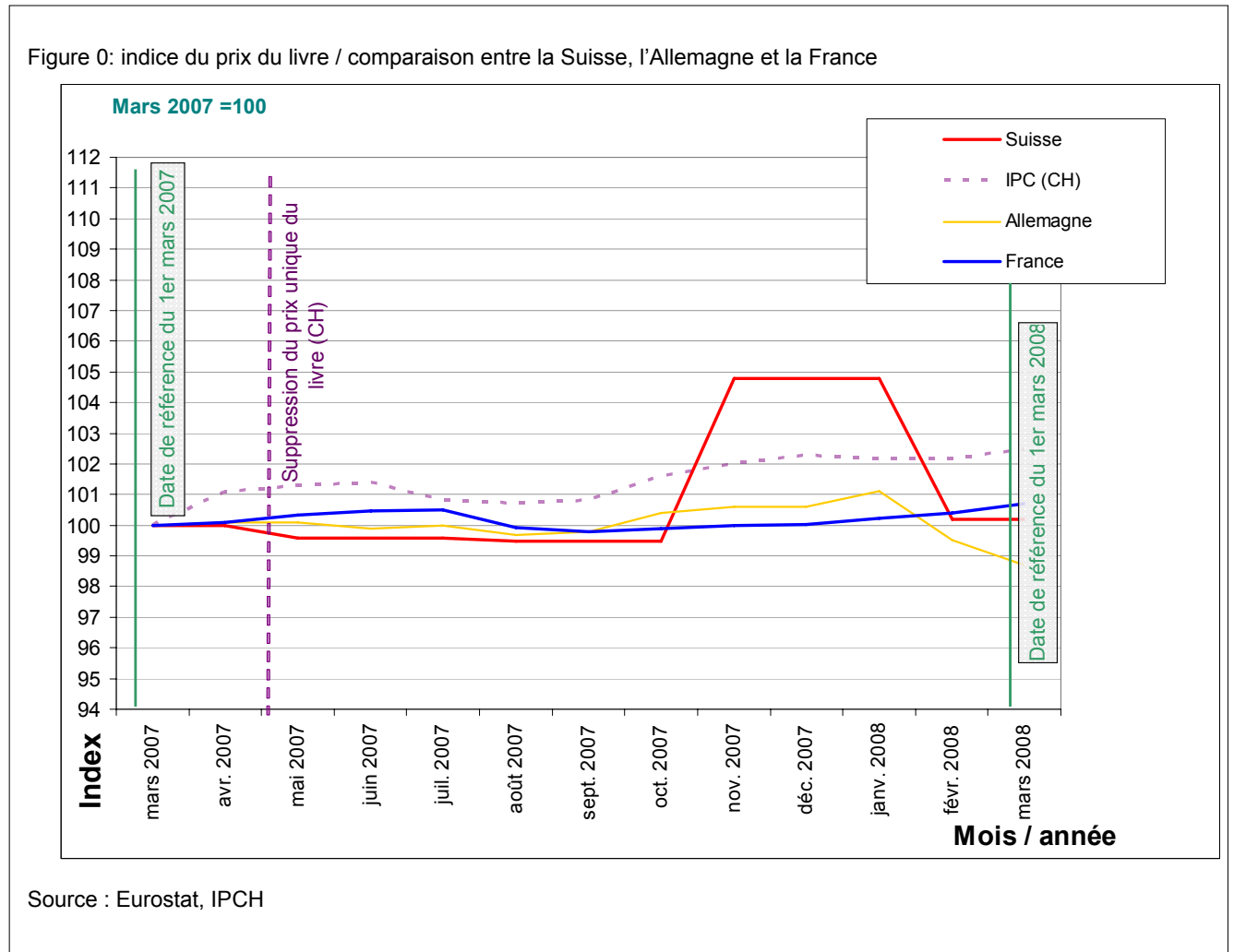
*L'écart type (ET) n'a pas pu être calculé.

⁷ Ecarts types liés au choix des titres

Le tableau 6 montre que les prix de vente sont pratiquement identiques aux prix catalogue en Suisse romande, ce qui donne un résultat très similaire à celui de la Suisse alémanique.

7.3 Comparaison a vec l'évolution de l'indice du prix du livre de l'OFS

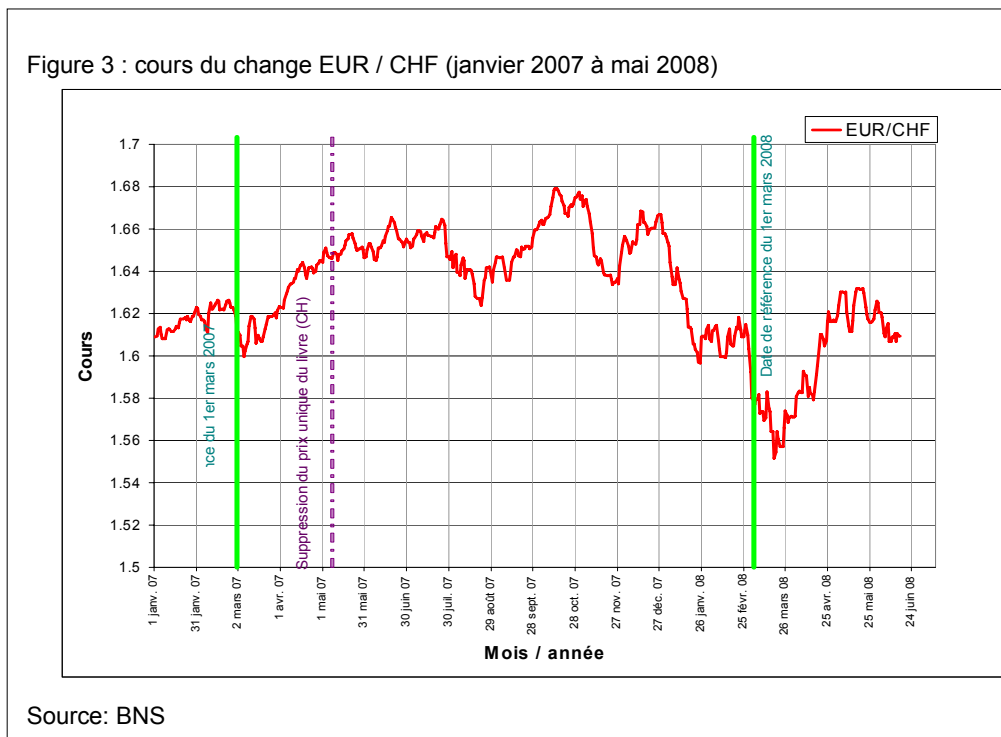
La figure 2 présente l'évolution de l'indice du prix du livre relevé par l'OFS en Suisse et le compare avec les variations de l'indice établi en Allemagne et en France. On constate que les variations saisonnières évoquées au chiffre 5.3 sont également perceptibles en Allemagne.



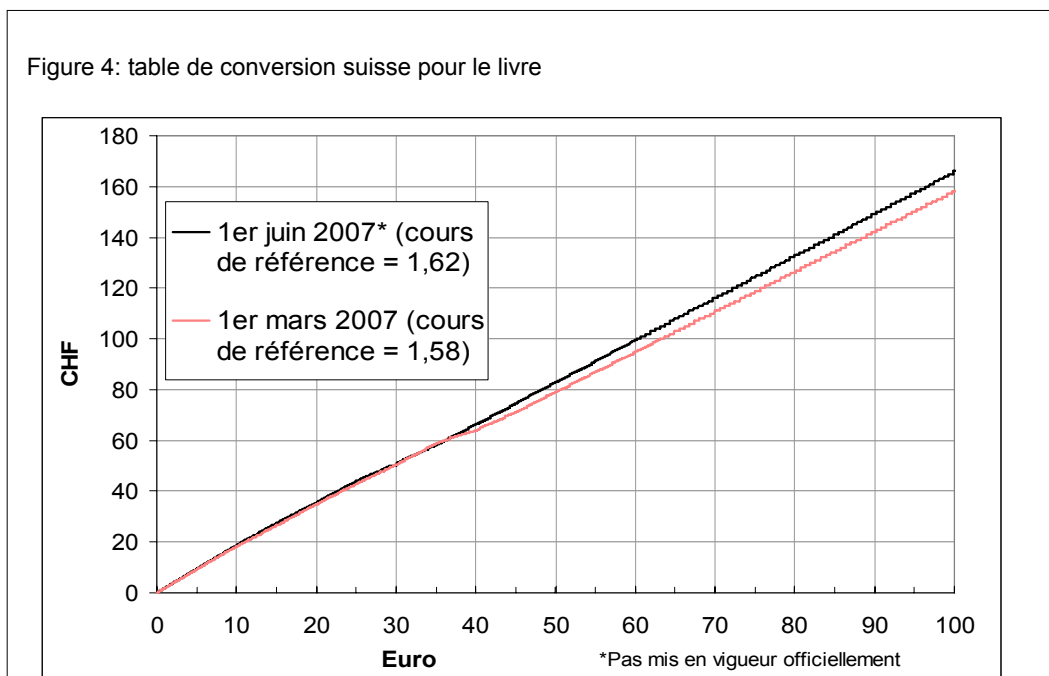
Les ventes de livres explosent chaque année à la veille de Noël, époque à laquelle l'assortiment se modifie aussi à l'avantage des ouvrages plus chers. Au quatrième trimestre, un plus grand nombre de livres chers dépassent la barre de quinze exemplaires vendus. Cette situation entraîne une nette augmentation ponctuelle des prix à la quatrième date de référence de l'année (1^{er} décembre). En revanche, la comparaison des prix des livres de mars 2007 avec ceux de mars 2008 ne révèle guère de variation. Le constat est le même pour l'Allemagne et la France. A noter que, dans la même période, l'indice suisse des prix à la consommation augmentait d'un peu plus de 2% (renchérissement général).

7.3.1 Fluctuations des taux de change et table de conversion

Les fluctuations des taux de change peuvent aussi être à l'origine des variations de prix saisonnières observées. Le graphique 3 présente donc l'évolution du cours du change de l'euro en franc suisse.

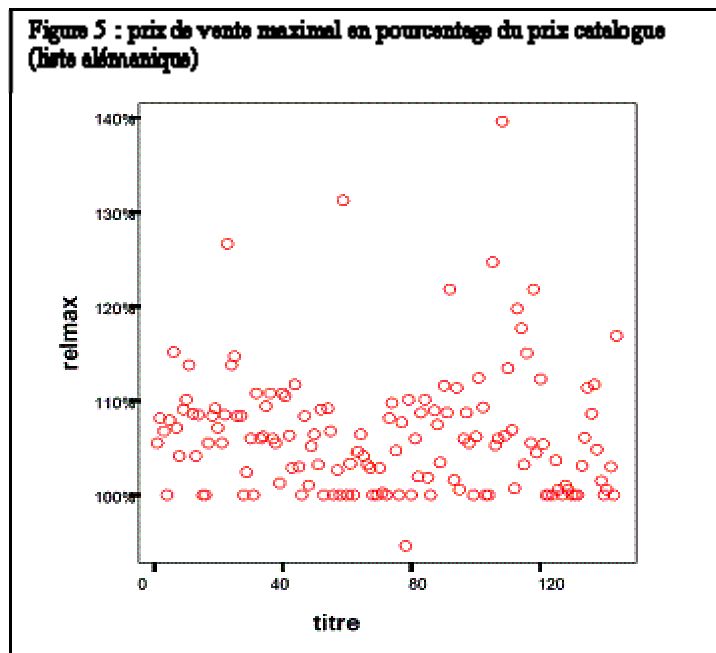


Après la suppression du prix unique du livre, la valeur de l'euro a dans un premier temps grimpé par rapport au franc suisse pour ne redescendre que vers la fin de l'année. Le graphique 4 montre que la table de conversion qui a servi lors de la réunion avec le Surveillant des prix a également été adaptée.

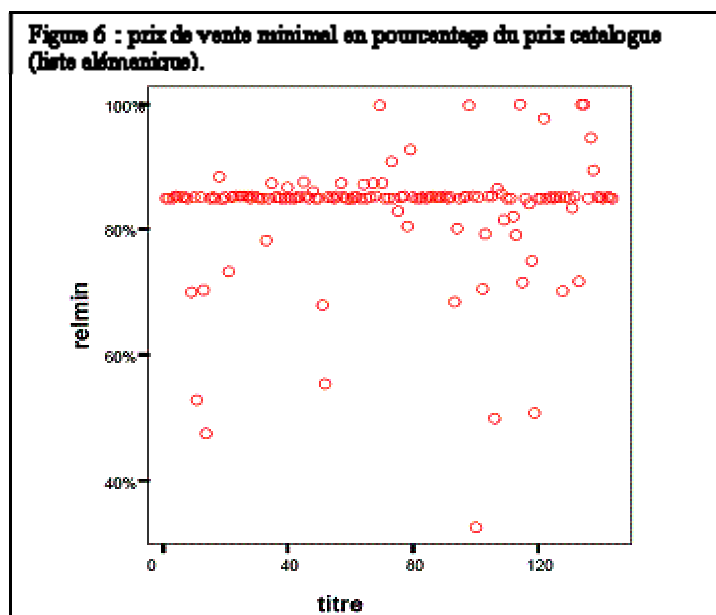


7.4 Fourchette des prix en mars 2008

7.4.1 Fourchette des prix de vente des livres en langue allemande



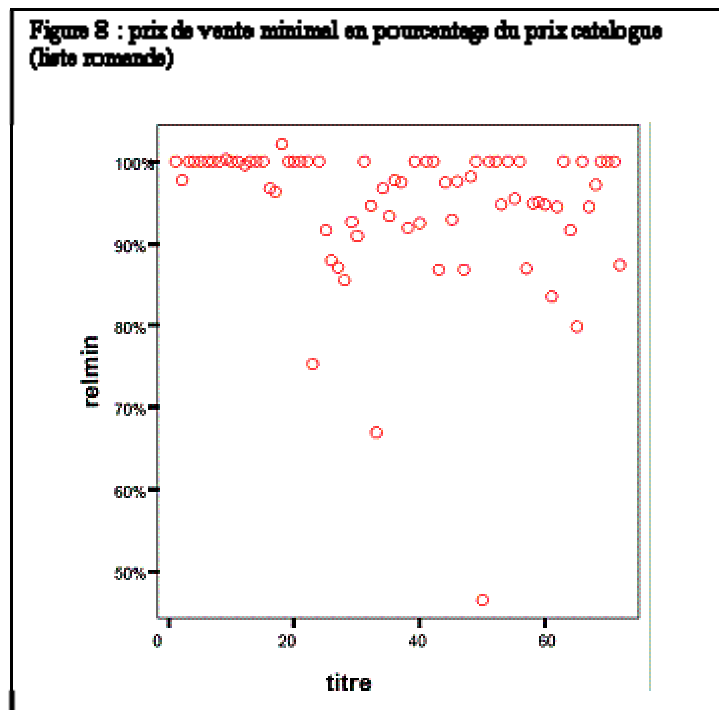
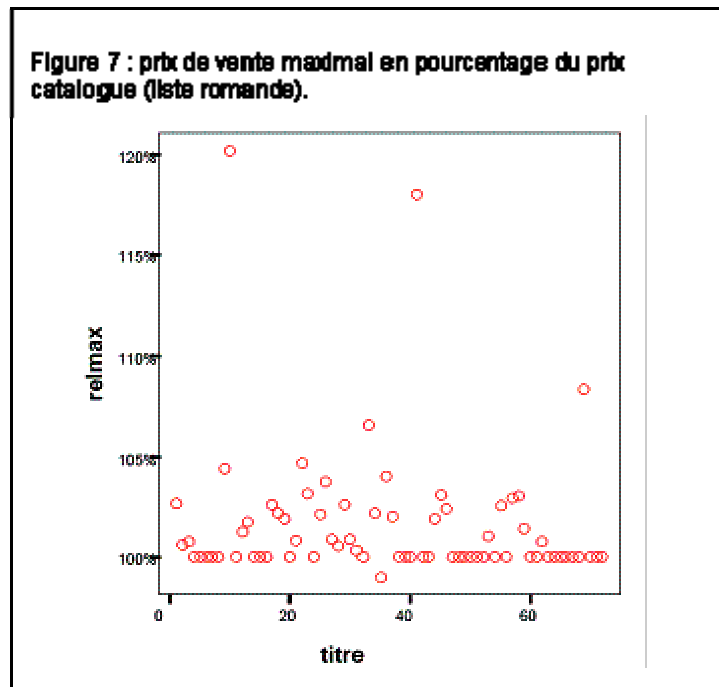
Les figures 5 et 6 présentent le prix de vente maximal exigé sur le marché et le prix de vente minimal en pourcentage du prix catalogue pour les titres de la liste alémanique. Les prix de vente s'écartent parfois beaucoup, vers le haut ou le bas, du prix catalogue. Ce phénomène découle de la suppression du prix unique, ces différences n'étant pas admises auparavant. C'est en particulier dans le cas des prix les plus bas que se manifeste la politique d'un grand libraire consistant à fixer à un prix inférieur de 15 % des prix des listes d'une très



grande majorité des livres. Mais les libraires ont la possibilité de proposer des réductions bien plus grandes encore. Dans le cas des prix les plus élevés, ce sont essentiellement certains livres très bon marché qui ont augmenté dans une mesure importante en chiffres relatifs. Toutefois, en chiffres absolus, ces hausses sur le prix catalogue restent faibles.

7.4.2 Fourchette des prix de vente des livres en langue française

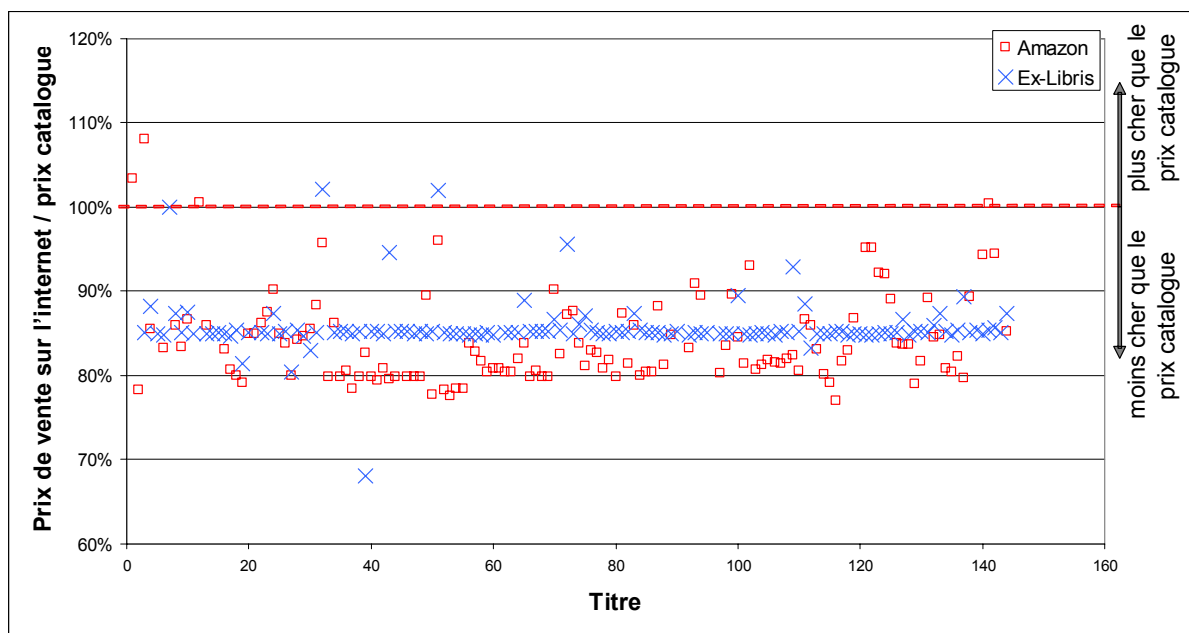
La fourchette des prix de vente, maximaux et minimaux, s'avère nettement plus réduite dans la Suisse francophone. Par ailleurs, il n'y a apparemment pas eu de réductions de prix sur la totalité de la liste des titres. Les figures 7 et 8 montrent les prix maximaux et minimaux des livres en langue française.



7.5 Comparaison des prix de vente sur l'internet avec les prix catalogue

Pour pouvoir évaluer l'influence de plusieurs canaux de vente sur les prix, une comparaison a été effectuée entre les prix de vente et les prix catalogue de deux grandes librairies en ligne, Amazon et Exlibris. Les résultats de la comparaison effectuée pour les livres en langue allemande se trouvent dans le graphique 9.

Figure 9: comparaison des prix de vente sur l'internet avec les prix catalogue



Les prix pratiqués par les commerces en ligne sont inférieurs d'environ 15 % en moyenne aux prix catalogue. A l'achat d'un livre par l'internet, le consommateur informé peut ainsi épargner 15 % par rapport au prix catalogue.

7.6 Interprétation

La comparaison des prix catalogue de mars 2008 avec ceux de mars 2007 fait état d'une progression dans les deux régions du pays prises en compte dans l'enquête. Cette progression devrait toutefois découler principalement du cours de change élevé et d'une application non officielle, à partir de juin 2007, de la nouvelle table de conversion s'y rapportant (cours de référence CHF / EUR : 1,62 au lieu de 1,58). Nous estimons que la suppression du prix unique sur le marché suisse du livre, qui est relativement petit, n'a pas eu d'effets sur la politique en matière de prix des éditions allemandes et françaises, dont proviennent la majorité des livres vendus en Suisse.

Si l'on avait constaté une différence significative entre les prix de vente et les prix catalogue en mars 2008, elle aurait été révélatrice d'un impact de la suppression du prix unique du livre sur les

prix. Or la présente étude ne révèle aucune différence significative, ce qui laisse conclure que la suppression du prix unique n'a eu, à ce jour, aucune influence notable sur les prix.

En revanche, en mars 2008, on constatait déjà des écarts de prix importants entre les différentes libraires et les différents canaux de vente, ce qui signifie que les consommateurs informés peuvent désormais faire des économies en choisissant les librairies ou les canaux de vente offrant les meilleurs prix (notamment vente électronique).

8 Bibliographie

Appelman, M. & Canoy, M. (2002), Notes and Communications, Horses for Courses: Why Europe Should Not Harmonise its Book Policies, *De Economist* **150**(5), 583-600.

Balastèr, P. (2002), Wettbewerbsbedingungen im Schweizer Binnenmarkt, *WP Discussion Paper*.

Balastèr, P. (2005), La Suisse, îlot de cherté, documentation de presse.

Bundesamt, S. (2006), *Handbuch zur Methodik : Index der Erzeugerpreise gewerblicher Produkte*, Statistisches Bundesamt Deutschland (destatis).

Canoy, M., van der Ploeg, F. & van Ours, J. (2005), *The Economics of Books*, Centre for Economic Policy Research.

Caplan, B. Cowen, T. (2004), Do We Underestimate the Benefits of Cultural Competition ?, *The American economic review* [0002-8282] **94**, 402.

Chevalier, J Goolsbee, A. (2003), Measuring Prices and Price Competition Online : Amazon.com and BarnesandNoble.com, *Quantitative Marketing and Economics*, 203–222.

Cowen, T. (1998), *In Praise of Commercial Culture*, Harvard University Press.

Davies, S. (2004), The Benefits from Competition: Some Illustrative UK Cases, Département du commerce et de l'industrie.

Engelmann, M. (2002), Die Zukunft der Buchpreisbindung im Europäischen Binnenmarkt, *dissertation.de*.

Fishwick, F. (2008), Book prices in the UK since the end of resale price maintenance.

Michal, S. (2007), Pflichtenheft für einen externen Auftrag zum Bericht über die ersten Auswirkungen der Aufhebung der Buchpreisbindung.

Mortelmans, K. (2001), Towards convergence in the application of the rules on free movement and on competition?, *Common Market Law Review* **38**(3), 613--649.

Müller, C. (2003), (De-)Regulierung und Unternehmertum, KMU HSG.

Neiger, Felix Trappel, J. (2002), *Le marché du livre et le prix imposé en Suisse*, rapport de Prognos AG élaboré sur mandat de l'Office fédéral de la culture.

Office of Fair Trading (2008), An evaluation of the impact upon productivity of ending resale price maintenance on books (http://www.offt.gov.uk/shared_offt/economic_research/oft981.pdf)

van der Ploeg, F. (2005), The Making of Cultural Policy: A European Perspective.

van der Ploeg, F. (2004), Beyond the Dogma of the Fixed Book Price Agreement, *Journal of Cultural Economics* **28**(1), 1–20.

Rusch, C. (2003), Buchhandel in der Schweiz: Eine empirisch-deskriptive Analyse der Marktstruktur und Entwicklung strategischer Optionen, Helbing & Lichtenhahn.

Rürup, B., Klopffleisch, R. & Stumpp, H. (1997), *Ökonomische Analyse der Buchpreisbindung*, Verlag der Buchhändler-Vereinigung.

Schulz, C. (2002), Die Buchpreisbindung und ihre Wirkungen auf den deutschen Buchmarkt, thèse, Université de Brême/Allemagne.

Schulz, N. (2004), Resale Price Maintenance and the Service Argument (in the Book Trade).

Szenberg, Michael and Youngkoo Lee, Eric (1994) The Structure of the American Book Publishing Industry, *Journal of Cultural Economics* 18: 313–322.

Stockmann, D. (2004), Free or fixed price on books – patterns of book pricing in Europe, *The Public*, 11(4), 49-64, disponible sur <http://www.javnost-thepublic.org/media/datoteke/stockmann-4-2004-4.pdf>

Trappel, J. & Uhrmann, C. (2006), Panorama du livre et de la littérature en Suisse.